

PROTOCOLE pHARe

EQUIPE RESSOURCE

Circonscription de Domont



PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son École. L'école est perçue par certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence récurrente subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une École de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. pHARe est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES pHARe1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

3 axes de travail sur la circonscription pour la mise en place du protocole pHARe

Sensibilisation-prévention dans les classes

* Mise en place de séances dans le cadre de la prévention (C1, C2 et C3) Ressources pédagogiques

Mobilisation et information des équipes

* Enseignants et directeurs

➔ Documents ressources Harcèlement

Information des familles

* En début d'année : présentation du protocole lors de la réunion de rentrée, puis au conseil d'école. Distribution de la « Fiche Récap parents »

* Communication de numéro de téléphone et liens vers ressources intégrées dans le programme pHARe.

Equipe Ressource Harcèlement

* Analyse des situations signalées.
* Prise en charge des situations de harcèlement.
* Formation de personnes ressources sur les écoles.

PROCOLE pHARe

QUEL EST LE CADRE INSTITUTIONNEL ?

LA LOI DE PROGRAMMATION ET DE REFONDATION DE L'ÉCOLE DE JUILLET 2013, LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT A ÉTÉ DÉCRÉTÉE PRIORITÉ NATIONALE.

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement pHARe permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Dans le cadre de la politique nationale déclinée en 4 axes : sensibiliser, former, prendre en charge et prévenir, les écoles doivent se doter d'un plan de prévention ainsi que d'un protocole validé par le conseil d'école.

Présentation du programme pHARe Arena → Enquêtes et Pilotage → Pilote Etablissements → Non au harcèlement

QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES DU HARCELEMENT ?

3 caractéristiques :

- Répétition : lorsqu'une personne subit de façon répétée des violences verbales, morales, des violences physiques, des vols...
- Effet de groupe : volonté de nuire, isolement de la victime
- Incapacité de la victime à se défendre par elle-même : relation asymétrique

QUELS SONT LES ELEMENTS DE LA METHODE DE PREOCCUPATION PARTAGEE ?

- La méthode de la préoccupation partagée (MPP) est un dispositif de traitement permettant de travailler d'une part avec les intimidateurs pour les faire changer de posture et d'autre part d'accompagner la cible à sortir de sa posture de victime.
- Elle consiste en une série d'entretiens de courte durée avec tous les protagonistes : cible, intimidateurs et témoins avec reconnaissance de la préoccupation pour la cible visant à rechercher des solutions constructives. La méthode a pour objectif de faire cesser l'intimidation.

QUI PEUT FAIRE PARTIE DE L'EQUIPE RESSOURCE ?

- IEN uniquement en tant que pilote
- CPC
- Directeurs, enseignants, enseignants spécialisés, psychologues de l'éducation nationale...

QUEL EST LE ROLE DE L'EQUIPE RESSOURCE ?

- _ Apprécier la gravité de la situation
- _ Appuyer les équipes dans la prise en charge
- _ Appliquer la méthode la préoccupation partagée quand cela est possible
- _ Saisir le pilote de l'équipe ressource (IEN) quand la situation l'exige

QUEL EST LE PROCESS DE L'EQUIPE RESSOURCE ?

Pour alerter l'équipe ressource :

Il faut être à l'écoute de signaux faibles (Outil d'aide : Grille de signaux faibles) : un changement d'attitude, une mise à l'écart, la tristesse, l'agressivité sont des manifestations qui doivent alerter l'adulte et qu'il ne faudrait pas banaliser.

Lorsqu'une situation est repérée, le directeur de l'école informe la circonscription par mail. Il envoie la grille des signaux faibles. Cette dernière est analysée par l'équipe ressource qui caractérise la situation d'intimidation ou autre. Un retour est fait à l'école pour traitement.

Se référer au « Protocole de prise en compte des situations supposées d'intimidation et/ ou de harcèlement à l'école » (page suivante).

PROTOCOLE pHARe

PROTOCOLE DE PRISE EN COMPTE DE SITUATIONS SUPPOSEES D'INTIMIDATION ET / OU DE HARCELEMENT A L'ECOLE

	SITUATION REVELEE		OUTILS
PHASE 1 DECOUVERTE	<p>A l'école par</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enfant intimidé (cible) • Les témoins • Les parents • Un enseignant • Un personnel municipal 	<p>A l'IEN par</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents • Un appel au 3018 	
PHASE 2 RECUEIL D'INFORMATIONS	Par un enseignant ou le directeur auprès de la cible et de ses parents		Grille des signaux faibles
PHASE 3 CARACTERISATION	ANALYSE PAR L'EQUIPE RESSOURCE DE LA SITUATION		
	Situation autre que de l'intimidation	Situation d'intimidation	
PHASE 4 TRAITEMENT Dans les 15 jours	<p>Gestion de la situation par</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un ou des enseignants • Le directeur • Les membres du RASED, PsyEN • Le médecin scolaire • La protection de l'enfance • La PMI... • • 	<p>Méthode de préoccupation partagée MPP Par l'équipe enseignante et l'équipe ressource</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entretien et soutien de la cible 2. Information auprès des parents des classes concernées 3. Entretien avec les témoins (séparément) 4. Entretien avec chaque intimidateur (séparément) 5. Entretien avec les parents de la cible 6. Mesures de protection pour la victime/solutions 7. Suivi de la situation pas l'équipe ressource 	<p>Fiche cible d'intimidation</p> <p>Fiche intimidateurs</p> <p>Mot à destination des parents</p>
PHASE 5 BILAN	<p>Information du traitement de la situation</p> <p>Equipe Parents IEN</p>	<p>Résolution de la situation</p> <p>Information Equipe Parents IEN</p>	<p>Situation perdue</p> <p>Mise en place d'une autre méthode</p> <p>Fiche bilan cible</p>

PROTOCOLE pHARe

MOBILISER ET INFORMER

Les équipes d'école et les parents

Par qui et pour qui ?	A quels moments ?	Avec quels outils ?
Le directeur informe l'équipe enseignante	Présentation à la rentrée scolaire lors d'un conseil des maîtres	Diaporama «école»
Le directeur informe les parents	Présentation lors de la réunion de rentrée	Diaporama « école- parents»
Le directeur informe les parents et la municipalité	Présentation au 1er conseil d'école Vote du Règlement intérieur	Proposition d'écrit à inclure dans le règlement intérieur

PROTOCOLE pHARe

CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE RESSOURCE

CIRCONSCRIPTION DE DOMONT - 2024/2025

Pilote de l'équipe ressource : Mme Karine GARCIA - I.E.N.

CPC Référent : Mme Julie CHEN

CPC : Mme Céline ANNEQUIN - Mme Isabelle COUE

Directrices : Mme Aurélie LEMOINE - Mme Ameline PENALBA

Pour nous contacter :

equiperessourceharcelementdomont@ac-versailles.fr

